

PROGRAMME ANNOTÉ

Conférence internationale de haut niveau

« L'éducation au service de l'état de droit : inspirer, changer, ensemble »

7 octobre 2019, Vienne, Boardroom D

L'édification d'une culture de la légalité passe avant tout par la participation de la prochaine génération et par la transmission, aux enfants et aux jeunes, des connaissances, des valeurs et des compétences dont ils ont besoin pour rendre la société meilleure. Dans la Déclaration de Doha, adoptée par le 13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et approuvée ultérieurement par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/174](#), les États Membres ont souligné que l'éducation était essentielle pour prévenir la criminalité et promouvoir l'état de droit et les droits de la personne. Ainsi, elle a été placée au centre de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en vue de prévenir la criminalité et de bâtir des sociétés solides et résilientes. Sur le plan opérationnel, cette nouvelle démarche a servi de fondement à l'élaboration de l'initiative [Éducation pour la justice \(E4J\)](#), composante du [Programme mondial de l'ONUDC pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha](#).

Cette conférence sera pour la communauté internationale l'occasion de débattre des moyens de promouvoir l'éducation au service de l'état de droit, en particulier par des stratégies et des activités pédagogiques créatives et variées. Elle mettra aussi en lumière des exemples de partenariats et de coopération multisectoriels réussis. Plus précisément, les principaux objectifs de la conférence sont les suivants :

- i) Souligner qu'il importe d'investir dans l'état de droit et d'éduquer les enfants et les jeunes à cette question, et montrer comment cette stratégie peut participer à réduire la criminalité, la corruption et la violence dans le monde ;
- ii) Offrir une plateforme propice à la mise en commun des bonnes pratiques entre diverses parties prenantes, telles que des décideurs et des représentants des ministères de l'éducation, de la justice et de l'intérieur, ainsi que des éducateurs et des représentants d'établissements d'enseignement, d'universités et du milieu universitaire, d'organisations non gouvernementales, du système des Nations Unies et du secteur privé. Grâce à leurs échanges dynamiques, ces acteurs pourront prendre des décisions communes en vue d'adopter une approche plus globale et plus diversifiée destinée à renforcer l'éducation au service de l'état de droit et de soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable ;
- iii) Donner aux éducateurs les moyens d'intégrer les questions relatives à l'état de droit dans leurs programmes d'enseignement et dans leurs salles de classe aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Participants :

- Décideurs(deuses) et représentant(e)s de haut niveau des États Membres (ministères de l'éducation, de la justice ou de l'intérieur) ;
- Représentant(e)s d'établissements d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) et du milieu universitaire ;

- Éducateurs(trices) ;
- Institutions partenaires de l'initiative E4J ;
- Secteur privé ;
- Organisations de la société civile.

Initiative Éducation pour la justice (E4J) de l'ONUDC

Démarche pédagogique novatrice et globale, l'initiative E4J vise à renforcer la capacité des éducateurs à aider les étudiants à mieux comprendre les problèmes susceptibles de compromettre l'état de droit et à y faire face. Elle s'emploie à réaliser ces objectifs par la conception et la diffusion d'activités et de matériels pédagogiques qui traitent de la prévention de la criminalité, de la justice pénale et des autres questions relatives à l'état de droit et qui sont adaptés à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

De façon générale, l'objectif est de donner aux jeunes de la prochaine génération les moyens de devenir des citoyennes et des citoyens du monde socialement responsables, dotés de principes moraux et d'une éthique solides, et prêts à relever les défis mondiaux liés à l'état de droit. À cette fin, dans le cadre de son initiative E4J et en collaboration avec ses partenaires, l'ONUDC a mis au point différents outils et supports destinés à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour permettre aux éducateurs de promouvoir l'état de droit auprès des étudiants de tous les niveaux.

Au niveau de l'enseignement primaire, l'accent est mis sur la promotion et l'enseignement de valeurs telles que l'acceptation, l'équité, l'intégrité et le respect. En outre, les supports pédagogiques de l'initiative E4J aident à acquérir les aptitudes de base nécessaires pour faire preuve de résilience face à la criminalité et à la violence, ainsi que pour mettre en évidence et résoudre des dilemmes moraux ou des dilemmes éthiques simples. Les supports et ressources pédagogiques prennent notamment la forme de jeux, de vidéos et d'outils que les membres du corps enseignant peuvent utiliser en classe, comme [The Zorbs](#), une série de vidéos animées racontant l'histoire d'une planète imaginaire et de ses habitants qui relèvent un certain nombre de défis en s'aidant de valeurs et de compétences fondamentales mises en lumière par l'initiative E4J. On peut également citer [Chuka](#), un jeu mobile sur la violence à l'égard des femmes, et le [Zoo connecté](#), un livre sur la sécurité en ligne pour les enfants du primaire sur Internet.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'initiative E4J a permis d'élaborer des supports pédagogiques interactifs à l'intention des éducateurs, afin de favoriser la compréhension des concepts de base qui sous-tendent les domaines d'activité de l'ONUDC. Parmi les outils ainsi conçus, on peut citer les [jeux de société](#) et les [jeux numériques](#) éducatifs destinés à promouvoir l'état de droit. D'autres outils prennent des formes diverses, allant de [vidéos](#) pédagogiques sur les thèmes intéressant l'ONUDC aux guides à l'intention du corps enseignant, en passant par une série de bandes dessinées qui porte sur la corruption, la traite des personnes et le terrorisme. Le Guide de ressources pour l'organisation de conférences [Simul'ONU](#) est un autre outil pédagogique important. Grâce à ces supports, l'initiative E4J permet aux élèves du secondaire d'acquérir des connaissances sur les aspects de l'état de droit qui les concernent, leur offrant ainsi les clefs pour les promouvoir au sein de leur communauté.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'initiative E4J vise à aider les membre du corps enseignant à renforcer leur capacité à donner des cours sur les questions relatives à l'état de droit, notamment l'intégrité et l'éthique, la lutte contre la corruption, la prévention de la criminalité et la justice pénale, la criminalité organisée, la cybercriminalité, le trafic illicite d'armes à feu, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, la criminalité liée aux espèces sauvages, à la pêche et aux forêts, et la lutte antiterroriste. Des centaines d'universitaires issus de plus de 550 universités ont procédé à l'évaluation conjointe d'une série de neuf modules universitaires et les ont testés dans leurs universités et

établissements d'enseignement supérieur. Au total, plus de 4 000 pages de documentation ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs ont été rédigées et sont disponibles gratuitement sur la [plateforme en ligne de l'initiative E4J](#). Plus de 100 réunions de groupes d'experts, conférences, stages d'été et autres activités ont été organisés à l'intention des enseignants et universitaires du monde entier : i) pour les informer et les encourager à participer à la conception d'outils et de supports pédagogiques, ii) pour faciliter et encourager la création d'un réseau d'enseignants et d'enseignantes donnant des cours sur ces matières, et iii) pour aider les jeunes universitaires des pays en développement effectuant des recherches sur les questions relatives à l'état de droit à participer aux conférences consacrées au sujet.

La Conférence de haut niveau s'appuiera sur les résultats obtenus jusqu'à présent en utilisant l'éducation comme moyen de renforcer l'état de droit dans le monde entier. Elle vise à contribuer plus avant au dialogue international sur les aspects politiques et pratiques de l'appui apporté aux États Membres pour qu'ils s'acquittent des engagements pris en ce sens au titre de la Déclaration de Doha, en particulier compte tenu des cadres internationaux existants, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, ainsi que des résolutions et stratégies concernant la jeunesse adoptées par l'ONU.

Organisée sur une journée, cette conférence à l'intention des décideurs et décideuses comprend quatre parties, dont une session d'ouverture de haut niveau. Tout au long de la journée, les participants et les participantes auront l'occasion d'en apprendre davantage sur le cadre régissant le recours à l'éducation au service de l'état de droit et la promotion d'une culture de la légalité, les liens qui unissent ces deux questions, ainsi que les partenariats, les activités et les méthodes connexes créés à cet effet, en écoutant les points de vue de différentes régions, de diverses organisations et de jeunes.

Session d'ouverture de haut niveau

Afin de préparer le terrain pour les débats de la journée, la session d'ouverture de haut niveau consistera en une présentation du cadre international régissant le recours à l'éducation au service de l'état de droit et mettra en lumière l'importance et l'utilité qu'il revêt tant pour les États Membres que pour la communauté internationale. La Déclaration de Doha² est le premier document politique adopté par les États Membres de l'ONU qui établit expressément un lien entre d'une part l'éducation, et d'autre part la prévention de la criminalité, la justice pénale et les autres aspects de l'état de droit. Il s'agit également de l'un des documents clefs adoptés en 2015, année charnière qui a ouvert la voie à des changements de taille concernant le développement durable et la participation des jeunes. Quelques mois après l'adoption de la Déclaration, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2250³, première résolution thématique sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

Dans le cadre des préparatifs de cette Conférence de haut niveau, l'initiative E4J a organisé un concours pour faire entendre la voix des jeunes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur sur ces questions. Les participants et les participantes ont été invités à présenter différents moyens grâce auxquels les jeunes pouvaient promouvoir l'état de droit et à partager leurs expériences, leurs aspirations et leurs idées sur les liens entre éducation et état de droit.

¹ A/RES/70/1.

² A/RES/70/174.

³ S/RES/2250 (2015).

Par conséquent, la session d'ouverture de haut niveau vise à répondre aux questions suivantes :

- Quel cadre international régit l'éducation au service de l'état de droit ?
- Comment l'ONUDC soutient-il, au moyen du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, la promotion d'une culture de la légalité aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ?
- Comment la prise en compte des questions liées à l'état de droit garantit-elle une éducation de qualité et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'action menée en faveur de l'éducation au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?
- Comment l'éducation au service de l'état de droit peut-elle favoriser une participation significative des jeunes aux fins de promouvoir une culture de la légalité, tout en tenant compte de leur vision et en tirant profit de leur énergie et de leur créativité ?

Session I – Conjuguer l'objectif de développement durable n° 4 avec l'objectif de développement durable n° 16 pour rendre le monde plus sûr en le protégeant de la criminalité

Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont reconnu que les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles pouvaient être intimement liés et l'étaient de fait : « L'approche intégrée que nous avons décidé d'adopter se traduit par l'imbrication étroite des nouveaux objectifs et des nouvelles cibles et l'existence de nombreux éléments communs. »⁴.

Exemple éloquent de cette interdépendance, qui apparaît clairement dans la Déclaration de Doha, l'édification de sociétés pacifiques et justes et la mise en place d'institutions solides sont essentielles au développement durable. Consistant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives et à assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, l'objectif de développement durable n° 16 est donc considéré comme l'un des éléments centraux du Programme 2030. En d'autres termes, il est déterminant pour la réalisation des autres objectifs et cibles. Ceci est apparu d'autant plus clairement lors de la réunion du Groupe d'experts sur l'objectif de développement durable n° 16 consacrée à la préparation du forum politique de haut niveau de 2019 pour le développement durable⁵.

Parallèlement, l'objectif de développement durable n° 4 relatif à l'éducation est également décrit comme essentiel à la promotion du développement durable. D'après la réunion du Groupe d'experts sur l'objectif 4, consacrée à la préparation du forum politique de haut niveau de 2019 pour le développement durable, l'éducation joue un rôle clef dans l'avènement de sociétés durables, inclusives et résilientes et elle est imbriquée avec presque tous les autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶. La Déclaration de Doha, avant même l'adoption officielle du Programme 2030, reconnaissait ces liens et appelait les États Membres à intégrer la prévention de la criminalité, la justice pénale et les autres aspects de l'état de droit dans les systèmes éducatifs⁷.

⁴ A/RES/70/1, par. 17.

⁵ Un résumé des messages clefs issus de la réunion du Groupe d'experts sur l'objectif de développement durable n° 16 est disponible (en anglais seulement) à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23814SDG_16_MAIN_SUMMARY_SDG_Conference_Rome_May2019.pdf.

⁶ Un résumé des messages clefs issus de la réunion du Groupe d'experts sur l'objectif de développement durable n° 4 est disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367491?posInSet=1&queryId=09e27755-8221-4940-be9a-5b43bdf99f58>.

⁷ A/RES/70/174, par. 7.

En résumé, les objectifs 4 et 16 se renforcent mutuellement et facilitent la réalisation d'autres objectifs et cibles du Programme 2030. La session I tend donc à encourager l'échange de vues et d'exemples concernant l'imbrication de ces deux objectifs et à répondre aux questions suivantes :

- En quoi le fait de placer les valeurs au cœur de l'éducation des enfants et d'enseigner les sujets liés à l'état de droit est-il important pour soutenir l'action menée en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ?
- Comment l'éducation au service de l'état de droit peut-elle permettre de sensibiliser les enfants et les jeunes à la mise en œuvre de l'objectif 16 et des objectifs connexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?
- Quel rôle jouent les établissements d'enseignement supérieur dans la réalisation des objectifs de développement durable, et plus particulièrement de l'objectif 16 ?
- Comment le milieu universitaire et/ou d'autres parties prenantes peuvent-ils contribuer à repérer l'existence de synergies entre l'objectif 4 et l'objectif 16 ?

Session II – Débattre de l'état de droit et tisser des liens : adopter des démarches globales aux fins de l'édification d'une culture de la légalité

Les participantes et les participants aux deux réunions de Groupes d'experts sur les objectifs de développement durable n° 4 et n° 16, consacrées à la préparation du forum politique de haut niveau de 2019, ont reconnu que, dans une large mesure, certains secteurs avaient tendance à travailler en vase clos sur la question du développement durable. Pourtant, le développement durable ne peut être atteint qu'à condition que l'imbrication des objectifs du Programme 2030 ne se traduise dans la réalité.

De même, la mise en œuvre de la Déclaration de Doha est tributaire de la mise en place d'une coopération étroite et de synergies renforcées entre le secteur de l'éducation et le secteur de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, dans la mesure où il appartient aux États Membres de promouvoir l'état de droit au moyen de l'éducation. Cette session mettra également en lumière l'importance des partenariats et de la coopération multisectoriels à l'appui de l'éducation, qui permettent à leur tour d'encourager la participation éthique et responsable des citoyens et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement des objectifs 4, 16 et 17.

Malgré une tendance à travailler en vase clos, certains exemples et bonnes pratiques démontrent l'existence de partenariats fructueux entre le secteur de l'éducation et d'autres organismes gouvernementaux chargés de la prévention de la criminalité, de la justice pénale et des autres aspects de l'état de droit. Si elles varient selon les pays et les régions, ces activités prennent souvent la forme d'initiatives de collaboration entre la police, les services de détection et de répression et les établissements scolaires. Certains pays organisent des activités pédagogiques à grande échelle, telles que des concours nationaux de rédaction sur des sujets en lien avec l'état de droit, tandis que d'autres prennent des mesures visant à inclure certains sujets, tels que la lutte contre la corruption, la transparence et l'intégrité, dans les programmes scolaires nationaux⁸. Par ailleurs, les universités apparaissent comme des acteurs clefs dans la formation d'une nouvelle génération de praticiens et de dirigeants spécialisés dans la prévention de la criminalité et la justice pénale, ainsi que dans la conduite de recherches et l'établissement de données factuelles à l'appui de nouvelles mesures politiques.

⁸ Conformément à l'article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Voir, par exemple, [CAC/COSP/WG.4/2017/4](https://www.unodc.org/fr/cac/cosp/wg4/2017/4/).

Les intervenantes et intervenants à cette session sont invités à faire part de leurs réflexions et de leur expérience, en mettant l'accent sur la coopération entre les différentes parties prenantes (praticiens de la justice pénale, services de détection et de répression, éducateurs, organisations internationales et secteur privé, entre autres) et en expliquant comment cette coopération peut être renforcée pour appuyer une action coordonnée et multisectorielle visant à consolider l'état de droit et à promouvoir une culture de la légalité aux niveaux national, régional et international. Ils sont particulièrement encouragés à considérer l'éducation comme un outil complémentaire aux actions menées pour prévenir la criminalité, la violence et la corruption et à mettre en avant des expériences et exemples pertinents à cet égard.

Cette session invite les participantes et les participants à réfléchir aux questions suivantes :

- Comment les agents des services de détection et de répression et les praticiens de la justice pénale peuvent-ils coopérer avec les éducateurs pour promouvoir l'état de droit ?
- Quels sont les principaux défis liés à la promotion de l'état de droit par l'éducation auxquels sont confrontés les deux secteurs et quelles sont les possibilités qui s'offrent ainsi à eux ?
- Quelles bonnes pratiques sont susceptibles d'encourager les décideurs, les praticiens de la justice pénale, les enseignants, les universitaires et les jeunes à collaborer en vue de promouvoir l'état de droit ?

Session III – Démarches créatives destinées à renforcer l'état de droit par l'éducation : bonnes pratiques à travers le monde

Le succès de la mise en œuvre des approches pédagogiques visant à promouvoir l'état de droit repose sur un recours équilibré aux méthodes novatrices dans le cadre de l'enseignement formel et non formel ou de l'apprentissage informel⁹. S'agissant de l'enseignement primaire et secondaire, les programmes d'enseignement formel sont élaborés au niveau de l'autorité centrale, soit par le Ministère de l'éducation, soit sous la direction de ce dernier par des entités infranationales. Concernant l'enseignement non formel et l'apprentissage informel, différentes parties prenantes organisent aussi des activités pédagogiques et de sensibilisation visant à promouvoir l'état de droit et à favoriser une culture de la légalité. Les outils développés dans le cadre de l'initiative E4J visent donc à appuyer l'action pédagogique menée aux niveaux régional, national et local, en tenant compte des différentes parties prenantes, des préférences d'apprentissage et des priorités locales.

Les universités (et les autres établissements d'enseignement supérieur) ont un rôle crucial à jouer dans le système mondial actuel, qui évolue rapidement et qui est de plus en plus stimulé par le savoir, l'information, l'innovation et les idées. Alors que le capital du savoir remplace peu à peu les autres ressources et devient l'un des principaux moteurs de la croissance économique, l'éducation constitue de plus en plus souvent le socle de la prospérité individuelle et de l'ascension sociale. Toutefois, comme l'ont

⁹ Selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) de l'UNESCO, l'enseignement formel « est un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui ensemble constituent le système éducatif formel d'un pays ». L'enseignement non formel se définit comme « un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié par un prestataire d'enseignement. La principale caractéristique de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus ». Enfin, l'apprentissage informel « est défini comme des formes d'apprentissage intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées. Dès lors, il est moins organisé et moins structuré que l'enseignement formel et l'enseignement non formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant dans la famille, sur le lieu de travail, dans la communauté locale et dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée, dirigée par la famille ou par la société ». Disponible à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-iscde-2011-fr.pdf>.

fait remarquer plusieurs éminentes personnalités de l'enseignement supérieur^[1], ce serait manquer de perspicacité que de limiter l'enseignement supérieur au rôle qu'il joue pour le développement économique et au fait qu'il soit une source de solutions novatrices aux problèmes actuels. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur doivent être soutenus et reconnus comme des lieux où les membres de la prochaine génération apprennent à devenir les dirigeantes et les dirigeants de demain. Pour assurer la prospérité économique et l'innovation, il est tout aussi important que les dirigeantes et les dirigeants comprennent les principes d'état de droit et de bonne gouvernance et sachent comment lutter efficacement contre la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption.

La dernière session de fond de la Conférence de haut niveau donnera un aperçu des méthodes efficaces et prometteuses pour enseigner l'état de droit aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.

Des fonctionnaires, des universitaires et d'autres parties prenantes aborderont les questions suivantes :

- Comment les éducateurs peuvent-ils intégrer efficacement la question de l'état de droit dans le cadre de l'enseignement formel et non formel et de l'apprentissage informel, en particulier aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire ?
- Quelles sont les bonnes pratiques concernant le recours à des méthodes novatrices pour enseigner l'état de droit ?
- Comment la prévention de la criminalité, la justice pénale et les autres aspects de l'état de droit peuvent-ils être intégrés dans les programmes universitaires ?
- Quel rôle les universités jouent-elles dans l'avènement des dirigeants de demain et dans leur autonomisation ?

Questions-réponses et déclarations

À l'issue de chaque session, les représentantes et représentants des États Membres et les participantes et participants peuvent, s'ils le souhaitent, formuler des observations sur les déclarations des intervenantes et des intervenants et sur les principaux points soulevés, mais ils sont priés de limiter la durée de leurs interventions à trois minutes. En raison de la nature de la conférence et de la structure des différentes sessions, les déclarations nationales peuvent être soumises par écrit et le Secrétariat les mettra en ligne sur la plateforme de l'initiative E4J.

[1] Voir, par exemple, le discours de Drew Faust, Présidente de Harvard, sur le rôle de l'université dans un monde en pleine évolution (« The Role of the University in a Changing World »), 2010.

ORDRE DU JOUR

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU

« L'éducation au service de l'état de droit : inspirer, changer, ensemble »

Heure	Session
8 h 30-9 h 50	Inscriptions
10 heures-10 h 45	<p>Session d'ouverture de haut niveau</p> <p>M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)</p> <p>Gal. Abdullah Al-Mal, Conseiller du Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur de l'État du Qatar</p> <p>Message sur vidéo de M^{me} Audrey Azoulay, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p> <p>Jeune représentante du Nigéria</p> <p>Modérateur : M. John Brandolino, Directeur de la Division des traités de l'ONUDC</p>
10 h 45-12 h 30	<p>Session I</p> <p>Conjuguer l'objectif de développement durable n° 4 avec l'objectif de développement durable n° 16 pour rendre le monde plus sûr en le protégeant de la criminalité</p> <p>S.E. M^{me} Iris Rauskala, Ministre de l'éducation, de la science et de la recherche (Autriche)</p> <p>M. Johnson Sakaja, Sénateur de Nairobi et Président du groupe des jeunes députés du Parlement (Kenya)</p> <p>M^{me} Hilligje van't Land, Secrétaire générale de l'Association internationale des universités (AIU)</p> <p>M. Nafieh Assaf, Vice-Ministre adjoint de l'éducation, Ministère de l'éducation (Etat de Palestine)</p> <p>M. Ricardo Cardona, Vice-Ministre de l'éducation (El Salvador) (à confirmer)</p> <p>Modérateur : M. John Brandolino, Directeur de la Division des traités de l'ONUDC</p>

12 h 30-14 heures

Pause déjeuner

14 heures-15 h 15

Session II

Débattre de l'état de droit et tisser des liens : adopter des démarches globales aux fins de l'édification d'une culture de la légalité

S.E. M. Arnaldo Bueso, Secrétaire à l'éducation (Honduras)

M^{me} Patricia Colchero, Coordinatrice de la recherche et des études,
Système national de la protection intégrale des enfants et des adolescents
(Mexique)

M. Yoshimitsu Yamauchi, Vice-Ministre adjoint de la justice, Ministère de la
justice (Japon)

M. Salem Al-Ali, Secrétaire général adjoint du Secteur de la prévention,
Autorité koweïtienne de lutte contre la corruption (Nazaha) (Koweït)

M^{me} Monika Froehler, Directrice générale du Ban Ki-Moon Center

Modérateur : M. Jean-Luc Lemahieu, Division de l'analyse des politiques
et des relations publiques de l'ONU

15 h 15-15 h 30

Pause café

15 h 30-16 h 45

Session III

**Démarches créatives destinées à renforcer l'état de droit par l'éducation :
bonnes pratiques observées dans le monde entier**

S.E. M^{me} Maria Hilda Marsiaj Pinto, Secrétaire à la justice (Brésil)

S.E. M^{me} Renata Deskoska, Ministre de la justice (Macédoine du Nord)

M. Omar Al Nehmeh, Sous-secrétaire adjoint, Ministère de l'éducation
(Qatar)

S.E. M^{me} Zainab S. Bagudu, Première dame de l'État de Kebbi (Nigéria)

M. Aly Jetha, Président-directeur général de Big Bad Boo Studios

Modératrice : M^{me} Monika Froehler, Directrice générale du Ban Ki-Moon
Center

16 h 45-17 heures

Synthèse et clôture

Marco Teixeira, Administrateur de programmes hors classe, Coordonnateur du
programme mondial, ONU